

Pascal Sanz

Centre national de documentation pédagogique

LES STATISTIQUES DES BIBLIOTHÈQUES ET DE L'ÉDITION

MAIS OUI, il est des gens qui travaillent à l'amélioration de la normalisation des... statistiques ! A côté des travaux consacrés au catalogage ou à l'indexation des documents, qui constituèrent longtemps la quintessence de la normalisation en matière de documentation, ou de ceux touchant à l'informatisation de la documentation, dont les enjeux techniques et économiques paraissent considérables, la normalisation des statistiques concernant les bibliothèques et l'édition pourrait apparaître comme une occupation annexe pour quelques techniciens un peu désœuvrés.

Quels en sont, pourtant, la finalité et les enjeux ? Quels sont les travaux dont elle fait l'objet ?

Une possibilité réelle d'évaluer

La finalité de la normalisation dans le domaine qui nous occupe peut s'exprimer très simplement : il s'agit de construire et de faire évoluer quelques outils destinés à guider et à favoriser la collecte d'informations statistiques sur les bibliothèques et sur la production et la diffusion des livres et périodiques.

Depuis quelques années, cet objectif s'est élargi à la préoccupation de concevoir des outils d'évaluation des activités, en tout cas pour ce qui concerne les bibliothèques.

Les enjeux de la normalisation dans le domaine des bibliothèques et de l'édition peuvent s'énoncer à différents niveaux.

Au niveau le plus immédiat, il y va de la fiabilité des données recueillies dans chaque région, chaque pays, sur l'état et l'activité des bibliothèques, ceux de l'édition et de la diffusion du livre. Il s'agit de s'entendre sur les objets à compter, les activités à mesurer, la façon de compter et de mesurer. Ce n'est que s'il y a eu application effective de normes – bien qu'imparfaites – ayant fait l'objet d'un relatif consensus, que les résultats de statistiques nationales et internationales prennent du sens et peuvent alors servir de référence.

Ce n'est qu'à ce prix que ces statistiques deviennent pertinentes pour procéder à des comparaisons quantitatives utiles entre, par exemple, bibliothèques d'un même type ou de types différents, entre les divers secteurs de l'édition, entre les résultats du commerce du livre dans différents pays.

Au-delà de ces comparaisons internes au secteur du livre et des bibliothèques, il s'agit en outre de pouvoir faire état de données suffisamment crédibles pour être mises en regard de celles d'autres activités industrielles ou commerciales (en termes de volume de production, de chiffre d'affaire, etc.) ou d'autres institutions culturelles (en termes, par exemple, de population desservie, de fréquentation, de répartition des dépenses en matière culturelle).

Enfin, si l'on cherche à passer au niveau du qualitatif, l'enjeu est bien celui de la possibilité réelle d'évaluer régulièrement des institutions, des activités. S'agissant des bibliothèques, il s'agit non plus seulement d'enregistrer des données chiffrées, mais d'évaluer notamment la qualité de leurs services, le coût de ceux-ci par rapport à leur impact sur le public. On entrevoit ici quel précieux outil d'aide à la décision pour les bibliothécaires eux-mêmes et pour leurs autorités de tutelle constituerait un appareil d'évaluation conçu et testé à l'échelon international. Non pas que l'existence d'une norme en la matière suffise à faire progresser considérablement la pratique de l'évaluation – il faut aussi pouvoir

proposer guides, manuels et formations en la matière –, mais une norme tracerait la voie et permettrait de faire l'économie de beaucoup d'essais aléatoires et dispersés.

La commission « Statistiques »

C'est en 1987 que l'Association française de normalisation (AFNOR) a créé, au sein de la Commission générale « Information et documentation » (CG 46), une Commission de normalisation « Statistiques » (CN 8). Ce faisant, l'AFNOR cherchait à la fois à décalquer pour elle-même la nouvelle structure de l'ISO (*International Organisation for Standardization*) et, surtout, à mieux participer aux travaux de création ou de révision de normes dans ce domaine, les positions françaises en la matière étant jusqu'alors préparées, le plus souvent, dans la hâte et, en tout cas, sans structures *ad hoc*.

Le démarrage des travaux fut immédiat. En effet, au plan international, l'ISO proposait simultanément, à l'état d'avant-projets, trois normes :

- une norme sur les statistiques internationales de bibliothèques (ISO 2789) ;
- une norme sur les statistiques de la production et de la diffusion des livres, périodiques et documents électroniques (ISO 9707) ;
- une norme sur la détermination des indices de prix des livres (ISO 9230).

La commission « Statistiques » réalisa la traduction française de ces trois textes, en fit une analyse et une critique détaillée, participa activement à la réunion plénière du sous-comité (SC) de l'ISO traitant de ces questions (Washington, mai 1989) et prépara les votes français sur les trois projets de norme définitifs.

Une fois ces normes adoptées au niveau de l'ISO, l'AFNOR s'interrogea sur l'opportunité d'en faire des documents normatifs français. La solution retenue, après les procédures habituelles d'enquête probatoire, fut la suivante :

- la norme ISO sur les statistiques de bibliothèques étant jugée, bien qu'avec certaines réserves, satisfaisante, reçut le statut de norme française homologuée (*Information et documentation*.

Statistiques internationales de bibliothèques. NF ISO 2789. Document AFNOR Z 48-001) ;

- comme on constatait, pour les deux autres textes, des écarts plus ou moins importants entre ces normes ISO et les pratiques françaises en la matière, il fut décidé de ne pas les ériger en normes et de les publier en tant que fascicules de documentation, référencés ainsi :

Information et documentation. Détermination des indices de prix pour les livres et les publications en série acquis par les bibliothèques (Z 48 002) ;

Information et documentation. Statistiques relatives à la production et à la distribution de livres, de journaux, de périodiques et de publications électroniques (Z 48-003).

Cette norme et ces fascicules de documentation furent publiés en décembre 1991.

Phase d'enquête probatoire

Cherchant à répondre, fin 1992 et début 1993, à la question de l'éventuelle adoption comme normes européennes des normes ISO 2789, 9707 et 9230, l'AFNOR, sur proposition de sa commission « Statistiques », et

après un vrai débat, s'est inspirée des mêmes principes. Sachant qu'à la différence des normes ISO, qui ne sont que des textes de référence – même si certains sont, dans les faits, rigoureusement respectés –, les normes européennes ont un caractère obligatoire dans la Communauté européenne, l'AFNOR a estimé qu'elle ne pouvait pas émettre un vote favorable à un tel statut pour les normes concernant les statistiques de l'édition et la détermination des indices de prix des livres : le risque est, en effet, important de voir ces normes ignorées, voire violemment mises en cause, notamment par le secteur de l'édition et de la diffusion des livres et périodiques. L'AFNOR a, bien entendu, justifié ce vote négatif. En revanche, en ce qui concerne la norme ISO sur les statistiques de bibliothèques, qui semble suffisamment proche des pratiques effectives, l'AFNOR a voté pour un statut européen.

Dans le domaine des statistiques quantitatives, un autre volet du travail de normalisation, français pour le moment, est constitué par l'élaboration d'une *Liste minimale de données* pour les statistiques de bibliothèques.

Amorcée en 1989, cette entreprise a été menée dans les temps laissés libres par les travaux du niveau international. Elle vise à aider toute bibliothèque ou tout centre de documentation français, quelle que soit sa taille ou sa catégorie, à tenir régulièrement ses propres statistiques au plan local et à fournir ces données au plan national. Pour que cette collecte statistique soit praticable et efficace, elle doit chercher à recueillir des éléments en nombre limité, fiables et significatifs pour la gestion des bibliothèques et leur suivi.

S'appuyant sur l'étude de questionnaires statistiques en usage et sur l'audition de représentants des différents types d'organismes documentaires, la commission « Statistiques » a dégagé un noyau d'éléments communs et l'a accompagné de définitions de termes. L'ensemble du travail est aujourd'hui pratiquement terminé et devrait entrer rapidement dans la phase d'enquête probatoire puis de publication. Cette liste minimale a déjà connu au moins une application concrète : le nouveau questionnaire annuel diffusé par la Direction du livre et de la lecture pour recueillir les données émanant des bibliothèques territoriales pour 1991, élaboré comme il se doit par un groupe de travail spécifique, s'est fortement et judicieusement inspiré du travail déjà fort avancé de l'AFNOR.

En matière d'évaluation qualitative, le Danemark lança, en 1991, l'idée que l'ISO élabore une norme internationale sur la mesure des performances des bibliothèques. L'ISO mit en place, en mai 1991, un groupe de travail *ad hoc* chargé d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'une telle norme. Deux experts français participèrent à ce groupe qui conclut positivement sur cette question en avril 1992. Le mois suivant (réunion

de Londres, mai 1992), l'ISO décida d'entreprendre la rédaction de cette norme et constitua un groupe de travail un peu plus large (ISO/TC 46/SC 8/WG 4 « *Performance indicators for libraries* »), chargé de mener à bien ce travail en deux ans. L'AFNOR y participe également. On en attend beaucoup en France, où la pratique de l'évaluation des résultats des bibliothèques est encore naissante, mais où la nécessité s'en fait de plus en plus sentir.

Bilan positif

Quel premier bilan peut-on dresser de ces six années d'activités de normalisation dans ces domaines en France ?

Un bilan surtout positif pour ce qui concerne les bibliothèques.

Tout d'abord, l'existence d'une norme, et bientôt d'une *Liste minimale de données* – alors que la collecte systématique de statistiques n'était jusqu'ici pratiquée régulièrement que par les bibliothèques universitaires et les bibliothèques publiques des collectivités territoriales –, devrait favoriser à brève ou moyenne échéance le recueil de données pour d'autres types de bibliothèques et centres de documentation et ainsi permettre, encore une fois, le suivi de leur évolution et les comparaisons.

Ensuite, le dispositif de normalisation française a su se donner les moyens de jouer un rôle effectif à l'échelon international en ce domaine. Et cela ne nous paraît pas secondaire.

De quoi est-il question, en effet ? Tout simplement que les normes internationales en matière de statistiques et d'évaluation des bibliothèques ne soient pas le pur reflet d'une conception des bibliothèques et d'une bibliothéconomie totalement anglo-américaine. Il n'est qu'à observer quels sont les pays réellement

Liste des normes ISO et AFNOR

ISO 2789 : 1991

Information et documentation - Statistiques internationales de bibliothèques

NF ISO 2789

(Z 48-001)

ISO 9230 : 1991

Information et documentation - Détermination des indices de prix pour les livres et les publications en série acquis par les bibliothèques

Z 48-002

et EP NF EN 29230
jusqu'au 20 décembre 1992

ISO 9707 : 1991

Information et documentation - Statistiques relatives à la production et à la distribution de livres, de journaux, de périodiques et de publications électroniques

Z 48-003

et EP NF EN 29707
jusqu'au 20 décembre 1992

actifs sur ces questions pour constater que l'Europe du Nord et les Etats-Unis en ont totalement occupé le terrain. Le fait que la France soit à présent considérée, sur ce sujet, comme un acteur reconnu lui permet de défendre des conceptions qu'elle partage, parfois, avec les pays de l'Europe du Sud. Plus largement, il s'agit aussi de faire en sorte que ne soient pas oubliés la réalité et les besoins des bibliothèques dans les pays en développement, bref de contribuer à éviter que ne se forment des normes qui n'auraient de sens que pour les pays les plus industrialisés possédant les systèmes de bibliothèques les plus développés.

Mai 1993